



Procès-verbal de la séance du 9 mars 2020

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Assermentation(s)
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2019
5. Communications du Bureau du Conseil
6. Remplacement des membres démissionnaires dans les Commissions
7. Communications de la Municipalité
8. Préavis no 78/2016-2021 – demande de crédit d'étude de CHF 62'000.00 concernant la rénovation de l'enveloppe de l'extension de l'école
9. Préavis no 79/2016-2021 – demande d'autorisation pour l'ouverture d'un nouveau compte au budget 2020 portant le N 610.3189.004 et incluant une demande de crédit complémentaire d'un montant de CHF 130'000.00 en vue de financer un contrat annuel de surveillance du territoire communal
10. Préavis no 80/2016-2021 – reconduction du dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) pour la période 2020-2025
11. Rapports des membres et délégués aux Commissions et organismes intercommunaux
12. Projet de décision Baer-Kilchherr : Pétition du conseil communal
13. Propositions individuelles et divers

Président du Conseil : M. Hervé Mange

Début de la séance : 20h15

1. Appel

Présents : 30 Excusés : 17 Absent : 1

Actuellement, le Conseil communal se compose de 48 membres.

2. Approbation de l'ordre du jour

Approuvé à l'unanimité.

3. Assermentation(s)

Aucune.

4. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2019

Approuvé à la majorité avec 2 abstentions.

5. Communications du Bureau du Conseil

M. H. Mange, Président

Informe des points ou événements suivants :

- Démission du Conseiller N. Paquier - Commission des constructions, AJET, Président de la Commission des sports - cette dernière devra s'organiser à l'interne afin de nommer un nouveau Président ;
- Démission de la Commission des sports du Conseiller A. Müller ;
- Résultats pour notre commune à l'élection au Conseil d'Etat du 9 février dernier : Mme Luisier : 312 voix, Mme Vernier 91 voix, M. Vandel 39 voix et M. Morand 35 voix. Taux de participation 29.99% ;
- Résultats pour notre commune aux votations fédérales du 9 février dernier :
objet 1 « Davantage de logements abordables » oui 253, non 520. Taux de participation 46.26% ;
objet 2 « Discrimination et incitation à la haine en raison de l'orientation sexuelle » oui 618, Non 159. Taux de participation 46.32% ;
- César 2020 du meilleur court-métrage décerné à M. Y. Muller, ex-enfant de Founex, fils de notre Conseillère C. Muller-Gelissen.

6. Remplacement des membres démissionnaires dans les Commissions

Suite aux récentes démissions, deux nouveaux Conseillers doivent être élus et certaines Commissions doivent être complétées d'ici à la prochaine séance du Conseil.

7. Communications de la Municipalité

M. F. Debluë, Syndic

Préavis présentés lors de la prochaine séance le 6 avril 2020 :

- Demande de crédit de CHF 220'000.00 TTC pour une étude d'autonomie énergétique des bâtiments du centre communal ;
- Demande de crédit de CHF 776'000.00 TTC en vue de financer le remplacement de la chaudière à mazout par des pompes à chaleur des immeubles du ch. de la Forge 22 ;
- Demande de crédit de CHF 158'000.00 TTC destinée à financer l'aménagement d'un trottoir le long de la rte de Céligny entre le ch. des Racettes et le ch. des Peudex ;
- Réponse au postulat Vaucher.

Préavis N° 75/2016-2021 - demande de crédit de CHF 35'000.00 en vue de financer la procédure de sélection d'entreprises dans le cadre du projet d'implantation d'une plateforme de transbordement sur une partie du PA La Marjolaine (zone artisanale)

Comme déjà indiqué lors de la dernière séance du Conseil communal et pour donner suite à la proposition de la Commission de l'urbanisme, un avis de droit a été demandé à Me Haldy. Ce dernier a informé la Municipalité que, selon lui, il n'était pas du ressort de cette dernière d'effectuer une étude sur le besoin cantonal afin d'alimenter une pesée des intérêts à l'échelle cantonale. Dès lors, il préconise d'aller de l'avant avec le projet relatif à la zone artisanale, sans y inclure une éventuelle plateforme de transbordement, tout en préconisant dans son rapport 47LAT, que la volonté communale est de ménager ses habitants et de ne pas exposer un quartier résidentiel aux nuisances d'une plateforme de transbordement.

Ainsi, le préavis N° 75/2016-2021 est définitivement retiré. Le Syndic F. Debluë remercie la Commission de l'urbanisme pour sa contribution clairvoyante.

Préavis concernant le réaménagement du Centre communal

Il était prévu de présenter la demande de crédit d'investissement concernant les travaux cités en titre lors du Conseil de ce jour, mais le dossier n'est pas encore bouclé et des décisions ne sont pas encore prises en termes d'investissements.

Réexamen du plan des investissements

Suite au retrait du préavis concernant le terrain synthétique, la Municipalité va revoir prochainement son plan des investissements lequel sera présenté à la Commission des finances.

Pour conclure, M. le Syndic informe que M. N. Paquier, ancien Conseiller communal, a été engagé par l'administration communale au 1^{er} août prochain pour remplacer Mme F. Décotterd qui part à la retraite et relate son parcours professionnel lié au Contrôle de l'habitant.

Mme L. Kunz, Municipale

En tant que Municipale en charge des écoles, Mme Kunz est membre du Comité de Direction (CODIR) de l'ASCOT et de l'AJET. Les membres des deux CODIR sont les mêmes pour chaque commune. Il est constaté de manière régulière que les sujets de séance des deux associations sont très souvent liés et, qu'au niveau opérationnel, les sujets en cours et projets à venir sont étroitement imbriqués. Fort de ce constat, les CODIR des deux associations ont présenté aux Municipalités de Terre Sainte, lors d'une séance le 4 février dernier, le projet de la création d'une nouvelle entité, dédiée à l'enfance et à la jeunesse, résultat d'un regroupement ASCOT-AJET au sein d'une seule association. Les Municipalités ont alors mandaté le CODIR afin de mener à bien cette étude et le délai envisagé pour ce changement est le début de la prochaine législature, soit l'été 2021.

M. D. Lehoux, Municipal

Préavis 61 – travaux de rénovation des toitures de la salle de gym et production d'électricité par l'installation de cellules photovoltaïques CHF 1'349'000.00

Grâce au travail effectué par notre bureau d'assistant au maître de l'ouvrage (BAMO) tant au niveau des soumissions que par la direction des travaux, le coût final du préavis se chiffre à CHF 1'078'816.86, soit une moindre dépense de 270'183.14.

Une subvention cantonale pour l'isolation de la toiture qui se monte à CHF 86'310.00 a été reçue, une subvention de l'ECA pour le paratonnerre d'un montant de CHF 1'000.00 à CHF 2'000.00 doit encore nous parvenir et une subvention de Pronovo de CHF 45'994.00 est attendue d'ici à 4 à 5 années.

Pour terminer, il informe que les panneaux photovoltaïques ont produit depuis le mois d'octobre dernier 18.43 Mégawatt-heures.

8. Préavis no 78/2016-2021 – demande de crédit d'étude de CHF 62'000.00 concernant la rénovation de l'enveloppe de l'extension de l'école

M. D. Lehoux, Municipal, mentionne certaines informations disponibles dans ce préavis et lit les conclusions.

M. C. Stern lit les conclusions du rapport de la Commission des constructions.

M. F. Girardin lit les conclusions du rapport de la Commission des finances.

M. le Président H. Mange ouvre la discussion, mais la parole n'étant pas demandée, il passe au vote et le préavis est accepté à l'unanimité.

9. Préavis no 79/2016-2021 – demande d'autorisation pour l'ouverture d'un nouveau compte au budget 2020 portant le N 610.3189.004 et incluant une demande de crédit complémentaire d'un montant de CHF 130'000.00 en vue de financer un contrat annuel de surveillance du territoire communal

M. F. Debluë, Syndic, relève certains points du préavis quant au concept général mis en place avec l'entreprise "Service de Sécurité SDS" et lit les conclusions. Il ajoute que les récents essais effectués par cette société de surveillance sont positifs et que les auteurs de certaines déprédations, des jeunes, ont été retrouvés. De plus, suite à la remarque de la Commission des finances, la Commune a reçu l'engagement par écrit de SDS qu'ils patrouilleront au minimum 3h par jour sur notre territoire et que des rondes le soir et la nuit seront prévues.

M. M. Barbé lit les conclusions du rapport de la Commission des finances.

M. le Président H. Mange ouvre la discussion.

M. E. Baer demande la parole et pose quatre questions :

1. Ne faudrait-il pas, dans un premier temps, conclure un contrat pour une durée test de six mois ?
2. A la place de ce contrat, pouvons-nous installer des caméras de surveillance actives uniquement la nuit à certains endroits clés ?
3. SDS, sont-ils flexibles dans les horaires afin de patrouiller au crépuscule en hiver entre 17h et 19h, période qui connaît un pic de cambriolages ?
4. Avons-nous à disposition un registre des événements (déprédations, cambriolages, ...) avant/après l'engagement de SDS afin de comparer ?

M. le Syndic pense qu'un contrat d'une durée d'un an est une bonne durée et, oui, les horaires de passage de SDS sont flexibles. Concernant des registres, il a déjà accès aux rapports de la gendarmerie sur les délits et accidents commis en Terre Sainte étant membre de la Commission intercommunale de police et sécurité, commission composée de Syndics. La gendarmerie, les gardes-frontière, les ASP et SDS participent régulièrement aux séances de ladite commission.

M. F. Debluë précise que les interventions quant aux cambriolages sont du ressort de la gendarmerie, même si souvent SDS sont les premiers sur place et que des interventions sont menées en commun. Il ajoute que les habitants pourront contacter directement SDS par téléphone en cas de situations suspectes, mais toutefois en cas de cambriolage, appeler la gendarmerie reste la priorité.

Quant aux caméras de surveillance, peu de Communes en ont installées, elles sont peu efficaces et doivent répondre à des règles très strictes. De plus, le visionnage des bandes est chronophage, termine M. le Syndic.

M. Ph. Magnenat demande la parole. Il comprend que nous investissions des sommes pour la protection de personnes, mais s'interroge sur la nécessité d'investir ce montant pour parer à des déprédations dont les réparations sont moins onéreuses que le coût de surveillance.

M. F. Debluë répond que le coût de réparation des récentes déprédations est effectivement inférieur à l'investissement, mais relève la dangerosité de certains événements, dont le récent incendie volontaire survenu dans les toilettes publiques de l'auberge communale.

Cette surveillance a aussi pour but, en plus de stopper la vague de déprédations, d'amener un effet dissuasif et un sentiment de sécurité, continue-t-il.

Concernant les caméras, M. Ph. Magnenat demande si des caméras "factices" peuvent être installées ? M. le Syndic estime que ces fausses caméras seront vite repérées. Cependant, il ne manquera pas d'aborder le sujet lors de la prochaine séance de la Commission intercommunale de police et de sécurité afin d'amener une réponse plus scientifique.

Mme A. Cacioppo demande la parole et se réjouit de la mise en place de cette surveillance. Concernant l'offre des occupations pour les jeunes de la commune, les 15-18 ans, elle souhaite savoir pourquoi n'ont-ils pas accès au "Local des jeunes", celui-ci étant actuellement interdit au moins de 18 ans.

Mme L. Kunz, Municipale, confirme qu'effectivement ce local est ouvert seulement aux personnes majeures, aucune surveillance pour les mineurs n'étant assurée et il n'est pas envisagé à l'heure actuelle d'engager un surveillant, ni de l'ouvrir aux plus jeunes sans surveillance.

Cependant, pour la région et pour les 15-25 ans, le Centre de jeunes La Baraka à Commugny est ouvert et la présence d'un travailleur social y est assurée.

Pour terminer, Mme L. Kunz rappelle le règlement communal qui stipule que les jeunes en scolarité obligatoire ne doivent pas se trouver à l'extérieur sans surveillance après 22 heures.

M. A. du Pontavice demande si le cahier des charges du contrat SDS, ainsi que le tarif, pour notre Commune, sont identiques de ceux des autres communes ?

Oui, répond le Syndic, ils sont identiques. Le tarif est "par commune" et non pas par le nombre d'habitants.

M. Ch. Dutruy demande si nous n'avions pas déjà un contrat avec le service de sécurité intercommunale ASP ?

M. le Syndic répond que, suite à des différents et désaccords avec les ASP, la commune a quitté le dispositif et le poste y relatif été supprimé. Elle a alors engagé au 1^{er} avril prochain son propre ASP et il n'est pas prévu que cette personne travaille le soir et les week-ends. Les cahiers des charges des deux fonctions sont bien distincts.

M. le Président H. Mange clôt les discussions, nous avons bien compris que ces deux forces sont complémentaires et passe au vote. Le préavis est accepté à la majorité avec 1 abstention et 1 refus.

10.Préavis no 80/2016-2021 - reconduction du dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) pour la période 2020-2025

M. F. Debluë, Syndic, lit le point no 4 du préavis et les conclusions.

M. B. Cintas lit les conclusions du rapport de la Commission ad'hoc.

M. V. Damba lit les conclusions du rapport de la Commission des finances.

M. le Président H. Mange ouvre la discussion. Comme la parole n'est pas demandée, il passe alors au vote et le préavis est accepté à l'unanimité.

11.Rapports des délégués aux commissions et organismes intercommunaux

Aucun.

12. Projet de décision Baer-Kilchherr : Pétition du conseil communal

M. E. Baer lit le projet de décision quant à la péréquation, la facture sociale et la réforme policière.

M. H. Mange, Président, mentionne la possibilité de traiter une pétition grâce à notre règlement et lit la proposition de lettre à adresser au canton. L'assemblée doit se prononcer si elle souhaite, ou non, que le bureau du Conseil envoie ladite lettre au canton.

Il ajoute, qu'à ce jour, une quinzaine de communes ont effectué la démarche et relaie aussi l'information lue dans la presse d'une récente séance relative à ce sujet et réunissant 124 municipalités de notre Canton.

Par courtoisie, M. le Président donne parole à notre Syndic, lequel n'était, à l'époque, pas favorable à une intervention de notre commune à ce sujet auprès du canton.

M. le Syndic et la Municipalité ont pris connaissance de ce courrier et contrairement à ce qu'il a affirmé il y a quelques mois, M. F. Debluë pense que ce courrier est une bonne action qui pourrait apporter quelque chose. Il est cependant contre les actions "coup de poing" ou les actions qui ne mènent pas à grand-chose, comme la réunion précitée qui a eu lieu à Rolle à laquelle il n'a pas participé. Il trouve que ce n'est pas le bon moyen d'arriver à ses fins et rappelle que le refus de payer la facture sociale est un mouvement illégal, le Conseil d'Etat applique la loi.

Il vaut mieux œuvrer pour que la nouvelle loi sur la péréquation entre en vigueur déjà en 2022 mais doute que cette nouvelle loi soit une économie pour notre commune. Cependant, elle permettra de connaître la manière de calculer notre participation à la péréquation, contrairement au système opaque actuel, et il est important, comme souligné dans la proposition de courrier, que le canton reprenne tout ou partie de la part communale de la facture sociale. Il termine par dire que l'accent est déjà mis par les deux associations de communes, l'UCV et l'AdCV.

M. B. Cintas prend la parole et salue l'initiative. Il pense qu'il est important que les assemblées délibérantes et les élus expriment leur ras-le-bol et pas seulement les municipalités et les syndics. Le canton aligne des excédents de recettes et joue les bons gestionnaires, alors que les excédents de charges des communes correspondent peu ou prou aux bénéfices du canton ! il faut revoir la répartition des richesses que nous produisons.

M. le Président passe au vote et tous les Conseillers présents donnent leur accord quant à l'envoi de cette lettre au canton au nom de notre Conseil et le projet de décision est adopté à l'unanimité.

13. Propositions individuelles et divers

M. Ph. Magnenat demande si une formation pour l'utilisation de la salle de spectacles peut être dispensée concernant les aspects techniques (éclairage, chauffage, ...) ainsi que l'élaboration d'un manuel des utilisateurs.

Oui, très bonne idée, répond le Chef de service en charge, M. Ch. Hermanjat.

M. Ch. Dutruy demande la parole et se réfère à la lettre de la Municipalité relative aux investissements communaux, reçue le 3 mars dernier. Il fait part que la Commission de gestion, lors de ses derniers rapports, avait attiré l'attention sur la situation financière de la Commune qui se dégradait et elle recommandait un contrôle précis de l'endettement lié aux investissements. Plusieurs membres de l'Alliance de Founex, dont M. Dutruy, lors de Conseils communaux, ont demandé une priorisation des investissements et dépenses et une réduction, voire l'abandon, de certains investissements. L'Alliance de Founex avait déposé, lors du dernier Conseil, un amendement pour une réduction de certains postes du budget 2020.

Il lui semblait que toutes ces recommandations étaient restées lettre morte auprès de la Municipalité, mais c'était sans compter avec le contenu de cette lettre.

C'est pourquoi, il souhaite ici, remercier la Municipalité pour cette prise de position tout aussi soudaine qu'inattendue concernant le préavis du Centre Sportif.

Il est persuadé que cette décision difficile, mais nécessaire, sera comprise par tous et permettra, à son échelle, de maintenir de saines finances pour notre Commune.

M. A. Galletet vient aux nouvelles quant à la vente de la parcelle no 255, legs Vulliez.

M. le Syndic F. Debluë informe que le notaire doit publier l'acte de vente. M. John Kilchherr, le locataire de la parcelle, veut exercer son droit de préemption, mais cela dépendra du prix proposé et de la position de la Municipalité, termine-t-il.

M. J. Righetti, absent ce soir, a transmis au Président du Conseil sa demande d'avoir des nouvelles des dossiers "Restaurant le Martin Pêcheur" et "Achat au Canton des deux parcelles situées au Port".

Concernant le restaurant Le Martin Pêcheur, M. le Syndic indique que la demande de suspension de la cause auprès de la CDAP en attendant le plan d'affectation de la zone n'a pas été acceptée par le tribunal et que nous sommes dans l'attente du jugement sur le fond de l'affaire.

Concernant l'achat au Canton de la parcelle no 881 et du DP1022, la Municipalité attend la convocation du notaire pour la signature de l'acte d'achat, ultime étape.

Mme C. Muller-Gelissen demande la parole afin de remercier la Municipalité et la Commission de l'urbanisme d'avoir défendu au Canton la non-crétation d'une zone de transbordement à la Marjolaine. Elle se réjouit maintenant d'aller de l'avant avec le projet de la zone artisanale. Elle remercie aussi le Président pour son intervention quant au César reçu par son fils et sa compagne.

La parole n'étant plus demandée et l'ordre du jour étant épuisé, M. le Président H. Mange lève la séance à 21h42.

Founex, le 12 mars 2020.

Le Président

Hervé Mange



La Secrétaire

Carole Orlandi Jeanclaude